



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 8-07.10.2024 de la commune d'ANTOGNY LE TILLAC

Nombre de membres

en exercice : 12

SEANCE du **07 octobre 2024**

Présents : 10

Votants : 11

Date de la convocation :

26.09.2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept octobre à 18 heures 30, le Conseil

Date d'affichage :

26.09.2024

Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de M. Serge MOREAU, Maire.

Présents : M. MOREAU Serge, Maire,

Mmes : DAUSSET Michèle, JACOB Isabelle, LE POTIER Pascale

MM : DABILLY Patrice, TALON Tony, THIVELLIER Didier, URBANOVSKY Ludovic, CARRE Laurent, LACOMBE Dominique

Excusée : Mme PICHON Stéphanie, M. LIGONNIERE Emmanuel ayant donné procuration à M. CARRE Laurent

Secrétaire de séance : Mme LE POTIER

OBJET DE LA DELIBERATION : Revalorisation des tarifs du Pôle Culturel

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de voter les tarifs de la location du Pôle Culturel, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025.

TARIFS DU PÔLE CULTUREL APPLICABLES AU 1 ^{er} JANVIER 2025			
	HT	TVA	TTC
Réunion / Vin d'honneur	150.00 €	30.00 €	180.00 €
Repas / Manifestation	250.00 €	50.00 €	300.00 €
Caution	300.00 €		

Une attestation d'assurance sera demandée au locataire et un état des lieux sera effectué à la remise initiale des clés et à leur retour.

Toute dégradation volontaire pourra déclencher l'encaissement partiel ou total de la caution.

Le Maire, Serge MOREAU



Le/La secrétaire de séance,